



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

AVIS

3 novembre 2010

**DAFALGAN 500 mg, comprimé**

**B/16 (CIP : 367 304.7)**

**B/100 (CIP : 566 251.0)**

**DAFALGANHOP 1 g, comprimé effervescent**

**B/100 (CIP : 577 772-7)**

**Laboratoire BRISTOL-MYERS SQUIBB**

Paracétamol

Classe ATC : N02BE01

Date des AMM :

DAFALGAN 500 mg, comprimé : 14/03/2005

DAFALGANHOP 1 g, comprimé effervescent : 25/08/2010

Motif de la demande :

Inscription Sécurité Sociale et Collectivités (DAFALGAN 500 mg, B/16)

Inscription Collectivités (DAFALGAN 500 mg, B/100 et DAFALGANHOP 1 g, B/100)

Indication thérapeutique :

« Traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles. »

Posologie : cf. RCP.

Le service médical rendu par ces spécialités est important.

Ces spécialités sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics dans l'indication et aux posologies de l'AMM (DAFALGAN 500 mg, B/16).

Avis favorable à l'inscription sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités dans l'indication et aux posologies de l'AMM (DAFALGAN 500 mg, B/100 et DAFALGANHOP 1 g, B/100).

Conditionnement : il est adapté aux conditions de prescription (DAFALGAN 500 mg, B/16).

Taux de remboursement : 65% (DAFALGAN 500 mg, B/16).

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique